



Loyauté et intégrité

Charte ASIP

Christoph Ryter
ASIP réunion d'information
26 septembre 2008, Lausanne

Introduction

**Savoir ne suffit pas,
nous devons aussi pratiquer ce que nous savons.
Vouloir ne suffit pas,
nous devons aussi agir.**

Johann Wolfgang von Goethe, 1749 - 1832

Loyauté et intégrité

- Approche fondamentale pour la meilleure des pratiques éthiques afin d'exercer une activité professionnelle.
- Ne concerne pas uniquement les investissements financiers, mais tout l'ensemble.
- Approche philosophique, laquelle peut mener lors de sa mise en œuvre à une bonne pension fund governance.

Pension Fund Governance

Des mécanismes d'organisation, de surveillance et de pilotage des activités exercées par les acteurs impliqués avec le but de défendre efficacement, à long terme, les intérêts financiers des assurés en ayant conscience de ses responsabilités.

Directives PFG en Suisse

- Code de Déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle (2000)
- Directives OVDE pour la gouvernance de caisse de pensions (2005)
- CFA: Code of Conduct for Members of a Pension Scheme Body (2008)
- Nouvelle initiative: **Charte ASIP (2008)**

Pourquoi une Charte ASIP?

- Soutien des IP à améliorer constamment les aspects partiels des PFG
- Le Code de Déontologie a un taux d'acceptation bas.
- La Charte ASIP est plus vaste que le Code de Déontologie et est ainsi un développement ultérieure.
- L'autorégulation peut (espérons-le) empêcher des législations disproportionnées et inappropriées.

Buts de la Charte ASIP

- Sensibilisation des personnes assujetties en matière de la loyauté et intégrité et ainsi une amélioration de la norme moyenne.
- Amélioration de l'effet médiatique (crédibilité et confiance en le secteur des institutions de prévoyances)
- Mise en œuvre effective d'une autorégulation, afin d'éviter une sur-régulation inappropriée.

Charte ASIP

Compte tenu de la **fonction fiduciaire des responsables de caisses de pensions, leur comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés**. La mise en œuvre de la Charte de l'ASIP doit garantir le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

La Charte de l'ASIP est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre s'engage à veiller au respect des principes édictés et à prendre les mesures nécessaires y relatives.

1. **L'objectif suprême** des responsables des caisses de pensions **est de préserver l'intérêt des assurés et des bénéficiaires de rentes** dans le cadre de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivantes et invalidité..
2. **Les responsables de caisses de pensions ne tirent aucun avantage matériel dépassant des indemnités habituelles** de leur activité .
3. **Des relations d'intérêts qui pourraient nuire à l'indépendance doivent être signalés**. La même obligation vaut pour des tiers, pour autant qu'ils soient impliqués dans les processus de décision de la caisse de pensions..

|| ASIP

Contenu de la Charte ASIP: Points essentiels (1/2)

- Normes éthiques élevées de l'IP en tant que „fiduciaire“
- La Charte ASIP est obligatoire pour tous les IP, qui sont membres de ASIP.
- La Charte s'adresse en premier lieu aux responsables des IP, c'est-à-dire aux personnes, pouvant décider seule ou qui détiennent des compétences de décision ou de surveillance au sein d'un comité.
- Chaque IP est responsable pour la mise en œuvre de la Charte.

Contenu de la Charte ASIP: Points essentiels (2/2)

- L'objectif suprême des responsables de caisses de pensions est de préserver l'intérêt des assurés et des bénéficiaires de rentes.
- Les responsables de caisses de pensions ne tirent aucun avantage matériel dépassant des indemnités habituelles de leur activité.
- Des relations d'intérêts qui pourraient nuire à l'indépendance doivent être signalés. La même obligation vaut pour des tiers, pour autant qu'ils soient impliqués dans le processus de décision de la caisse de pensions.

|| ASIP

Directives professionnelles relatives à la Charte ASIP

- Les règles de conduite, présentées sous forme de directives, concrétisent la Charte et devraient servir d'aide aux membres de l'ASIP pour la mise en œuvre.
- Lors de la consultation des directives professionnelles les membres de l'ASIP ont eu l'occasion de se prononcer sur les directives.
- Le comité de l'ASIP a reçu de l'assemblée générale la compétence de mettre en vigueur les directives, en tenant compte les résultats de la consultation.
- En ce qui concerne le thème « mise en œuvre de la Charte et des directives professionnelles » un échange d'idées intensif entre les membres et l'ASIP et le comité est vivement souhaité.
- Se basant sur la pratique de mise en œuvre élaboré le comité précisera, complétera ou modifiera à l'avenir les directives professionnelles.

Rapport au Code de Déontologie

- La Charte est un développement ultérieur
 - impératif pour toutes les IP, qui sont membres de l'ASIP
 - défend le parallel-running
 - devoir de divulgation des conflits potentiels
- La Charte vise à devenir le nouveau standard professionnel vivant et remplacer le Code de Déontologie.
- La fondation « Code de Déontologie » a pour cela ajusté sa fonction de la fondation et procédera après une année de transition à une mise à jour.

Dates importantes pour la Charte

- Fin septembre 2008: réunions d'informations
- Octobre 2008: La documentation est disponible sur l'internet (www.asip.ch)
 - Charte de l' ASIP
 - Directives professionnelle à la Charte
 - Aide pour mise en œuvre
 - Présentation pour les organes suprêmes
- Au cours de 2009: Mise en œuvre par les membres de l'ASIP

**Nous vous remercions
de votre engagement
pour la mise en œuvre
de cette idée!**